

Province de Québec
MRC d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Samuel

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SAMUEL,
SIÈGE CE 8 AVRIL 2025 À 19 h 00, AU 143, RUE DE L'ÉGLISE SAINT-SAMUEL SOUS LA
PRÉSIDENCE DE MONSIEUR MARTIN TOURIGNY, MAIRE.**

Sont présents à cette séance :

Monsieur Sylvain Bergeron	conseiller numéro 1
Monsieur Grégoire Bergeron	conseiller numéro 2
Monsieur Patrick Mathis	conseiller numéro 3
Madame Evelyne Lampron	conseillère numéro 5
Madame Marie-France Plante	conseillère numéro 6

Est absente à cette séance :

Madame Suzanne Tremblay	conseillère numéro 4
-------------------------	----------------------

Formant le quorum sous la présidence de monsieur Martin Tourigny, maire.

Monsieur Stéphan Emond, directeur général et greffier-trésorier, assiste à titre de secrétaire de la séance.

La séance est ouverte à 19 h 00 par monsieur Martin Tourigny, maire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Conseil municipal de Saint-Samuel du
mardi 8 avril 2025 à 19h00

1. ORDRE DU JOUR

1.1. Adoption de l'ordre du jour ;

2. PROCÈS-VERBAL

2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2025 ;

3. TRÉSORERIE

3.1. Adoption des comptes à payer en date du 31 mars 2025 ;

4. RÈGLEMENTATION

5. DEMANDES SPÉCIALES ET AFFAIRES NOUVELLES

5.1 Demande d'intérêt pour développement d'un site récréotouristique de motocross.
(Pratiques, Camp d'été, Compétitions) ;

5.2 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie ;

5.3 Offre de service - Traitement des SIPC ;

5.4 Retour location salle du 22 mars ;

5.5 Remplacement du ponceau P-12650, Saint-Samuel ;

5.6 Une proposition gratuite pour la fête de la rentrée 2025 ;

5.7 Demande du camp de jour ;

5.8 Suivi école centrale / utilisation du gym.

6. RAPPORTS DES COMITÉS

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. VARIA

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Prochain conseil, le mardi 13 mai 2025 à 19h.

1. ORDRE DU JOUR

2025-04-576

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-France Plante, appuyée par monsieur Sylvain Bergeron et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. PROCÈS-VERBAUX

2025-04-577

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2025 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par madame Evelyne Lampron, appuyée par monsieur Patrick Mathis et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. TRÉSORERIE

2025-04-578

3.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 MARS 2025

ATTENDU QUE le directeur général et greffier-trésorier a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de mars 2025 de la Municipalité de Saint-Samuel, totalisant un montant de 27 565.89 \$;

ATTENDU QUE les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance ;

ATTENDU QUE le Règlement 221 relatif à la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats ;

ATTENDU QUE le directeur général greffier-trésorier atteste que, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour régler les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de mars 2025 de la Municipalité de Saint-Samuel, totalisant 27 565.89 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante appuyée par madame Evelyne Lampron et résolu :

QUE les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signé ce ____ du mois de _____ 2025

Monsieur Stéphan Emond, directeur général et greffier-trésorier

4. RÈGLEMENTATION

2025-04-579

4.1 RÉDUCTION DU NOMBRE DE CONSEILLERS DE SIX À QUATRE À PARTIR DE LA PROCHAINE ÉLECTION GÉNÉRALE

ATTENDU QUE la Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (projet de loi no 57) sanctionnée en juin 2024 ;

ATTENDU QUE La loi a introduit la possibilité pour les municipalités de moins de 2 000 habitants, dont le territoire n'est pas divisé en districts électoraux, de décider par règlement de réduire leur nombre de conseillers de six à quatre à partir de la prochaine élection générale ;

ATTENDU QUE la date limite pour l'adoption d'un règlement en prévision de l'élection générale de 2025 était le 31 décembre 2024 et étant donné le court délai dont disposaient les municipalités pour tenir la séance de consultation publique exigée par la loi et procéder à l'adoption du règlement, certaines d'entre elles n'ont pas été en mesure de compléter le processus à temps ;

ATTENDU QU'étant donné le court délai initial, il nous est accordé un délai jusqu'au 15 mai 2025 pour déposer une résolution pour diminuer le nombre de conseillers ;

ATTENDU QUE certains détails sont à vérifier avant de prendre la décision finale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyée par madame Évelyne Lampron et résolu de remettre ce point au conseil du mois de mai afin d'obtenir les détails manquants.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. DEMANDES SPÉCIALES ET AFFAIRES NOUVELLES

2025-04-580

5.1 DEMANDE D'INTÉRÊT POUR DÉVELOPPEMENT D'UN SITE RÉCRÉOTOURISTIQUE DE MOTOCROSS

ATTENDU QUE nous avons reçu une demande de la part de monsieur Kaven Benoit qui nous demande si la municipalité de Saint-Samuel a un intérêt pour le développement d'un parc de motocross sur notre territoire ;

ATTENDU QUE monsieur Benoit recherche un terrain à acquérir ou louer dans notre municipalité qui ferait partie d'une zone industrielle, commerciale, ou récréotouristique qui permettrait l'implantation d'un parc de motocross ;

ATTENDU QUE nous sommes limités quant à la disponibilité de ce genre de terrain ;

ATTENDU QUE plusieurs facteurs dont le bruit produit par ce genre de parc est préoccupant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Évelyne Lampron, appuyée par madame Marie-France Plante et résolu de ne pas développer le projet proposé par monsieur Benoit.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-04-581

5.2 JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

ATTENDU QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

ATTENDU QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

ATTENDU QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

ATTENDU QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003 ;

ATTENDU QUE qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyée par monsieur Grégoire Bergeron de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-04-582

5.3 OFFRE DE SERVICE - TRAITEMENT DES SIPC

ATTENDU QUE le traitement des SIPC se fait manuellement à la municipalité ;

ATTENDU QUE le fait de traiter manuellement les SIPC demande beaucoup de temps et pose un risque plus élevé d'erreurs lors de l'entrée de données ;

ATTENDU QUE les heures utilisées ont un coût important, et que le temps alloué au traitement manuel des SIPC pourrait être utilisé à meilleur escient ;

ATTENDU QUE notre fournisseur infotech nous propose une soumission avec un coût unique pour la licence de 1 119.00 \$, de même que pour le service d'installation, d'activation et de formation de 370.00 \$, ainsi que d'un frais récurrent de 224.00 \$ par année pour le système ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyée par madame Éveline Lampron et résolu d'accepter la soumission d'infotech et de procéder à l'achat du service de traitement automatisé des SIPC.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-04-583

5.4 RETOUR LOCATION SALLE DU 22 MARS

ATTENDU QUE nous avons reçu une demande de la part de madame Caroline Allard à la suite de la location d'une salle du centre multifonctionnel le 22 mars 2025 ;

ATTENDU QUE lors de cette location, le réfrigérateur du bar n'a pas fonctionné ce qui a nui au déroulement de la soirée ;

ATTENDU QUE madame Allard nous demande un rabais pour les problèmes encourus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Mathis, appuyé par monsieur Sylvain Bergeron d'appliquer un rabais équivalent au prix de la location du bar sur la facture de madame Allard.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-04-584

5.5 REEMPLACEMENT DU PONCEAU P-12650, SAINT-SAMUEL

ATTENDU QUE la structure P-12650 située sous l’Autoroute 955 dans la municipalité de Saint-Samuel présente des défauts, et que le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) souhaite procéder à son remplacement ;

ATTENDU QU’une rencontre entre le Ministère et la municipalité de Saint-Samuel a eu le 20 février 2025 dans le but d’informer la municipalité de l’état d’avancement du projet ;

ATTENDU QUE lors de cette rencontre, il a été question de la fermeture de l’Autoroute 955 au niveau de la structure tout au long des travaux d’une durée approximative de 8 semaines ;

ATTENDU QUE lors de cette rencontre, il a été question que les usagers, à l’exception des véhicules lourds, utilisent le chemin de détour sur le réseau municipal (rue Sainte-Hélène et 2^e Rang Est) ;

ATTENDU QUE lors de cette rencontre, il a été question que les véhicules lourds utilisent le chemin de détour sur le réseau ministériel (routes 161 et 122) et que le ministère installe de l’affichage à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Mathis, appuyé par madame Évelyn Lampron et résolu que la Municipalité accepte le principe de réalisation des travaux de remplacement du P-012650 tel que présenté à la réunion du 20 février 2025.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

2025-04-585

5.6 UNE PROPOSITION GRATUITE POUR LA FÊTE DE LA RENTRÉE 2025

ATTENDU QUE madame Valérie Nault se voit confié le mandat du *Truc culturel* par la MRC d'Arthabaska et la Ville de Victoriaville depuis trois ans ;

ATTENDU QUE cette année, le *Truc culturel* veut approcher des organisations de la MRC pour leur proposer de tenir une activité en lien avec leur programmation, donc comme volet complément à notre fête de la rentrée ;

ATTENDU QUE le *Truc culturel* est complètement gratuit, autonome dans l’installation, l’animation et le démontage ;

ATTENDU QUE l’installation comprend un gazebo dans lequel sera exposé des œuvres de 3 artistes de la région ;

ATTENDU QUE pour agrémenter l'exposition, l'un des artistes qui expose viendra faire un atelier ou une démonstration en lien avec sa démarche artistique et peut-être aussi faire expérimenter sa technique au public (encore à construire en fonction des artistes sollicités) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyée par madame Évelyn Lampron et résolu d’accepter la proposition de madame Nault pour recevoir le *Truc culturel* lors de notre fête de la rentrée.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

2025-04-586

5.7 DEMANDE DU CAMP DE JOUR

ATTENDU QUE nous avons reçu une demande provenant de l’organisation du camp de jour afin qu’ils puissent tenir leurs activités du camp de jour 2025 au centre multifonctionnel et de construire un carré de sable au parc ;

ATTENDU QUE divers travaux de rénovation auront lieu cet été à l’école centrale, lieux où se tient habituellement le camp de jour ;

ATTENDU QUE ces travaux causeraient plusieurs désagréments autant au niveau des participants au camp de jour qu’aux ouvriers ;

ATTENDU QUE le camp de jour a eu lieu au centre multifonctionnel plusieurs années dans le passé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Évelyne Lampron, appuyée par monsieur Grégoire Bergeron et résolu d’autoriser le camp de jour à tenir ses activités au centre multifonctionnel selon les modalités qui étaient en place dans le passé et de construire un carré de sable au parc.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

2025-04-587

5.8 SUIVI ÉCOLE CENTRALE / UTILISATION DU GYM

ATTENDU QUE lors d’une rencontre avec madame Mélanie Chabot de l’école centrale, il nous a été demandé de rembourser certains items appartenant à l’école, qui auraient été endommagés lors de l’utilisation du gymnase par nos citoyens lors de nos journées sportives ;

ATTENDU QUE les conditions d’utilisation du gymnase lors de nos journées sportives doivent être revue ;

ATTENDU QUE le 16 mai prochain, une rencontre est prévue avec madame Chabot pour revoir les conditions d’utilisation du gymnase ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyée par madame Évelyne Lampron et résolu de clarifier les attentes face au remboursement des équipements endommagés et de revoir les conditions d’utilisation du gymnase ;

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

6. RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport de comité.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 13 et s’est terminée aussitôt, car il n’y avait pas d’assistance.

8. VARIA

Aucun varia.

2025-04-588

9. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE.

Sur ce, les sujets de l’ordre du jour étant épuisés, il est proposé par madame Évelyne Lampron, appuyée par monsieur Patrick Mathis de lever de la séance à 19 h 15. La séance est close.

«Je, Martin Tourigny, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal».

En conséquence, il n’exercera pas son droit de veto.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

Martin Tourigny
Maire

Stéphan Emond
Directeur général
Greffier-trésorier

